



## Hautuer de la construction

Par **ajaccio\_old**, le **30/10/2007** à **09:28**

je dois demannder un permis de constuire pour une maison individuelle;la hauteur est limité à 3m,hors la construction devant la notre depasse cette hauteur ainsi que toutes les maisons autour!de plus nous sommes en dessous d une route et toutes les habitations derriere sont aussi plus hautes.pourra t onavoir le droit de construire à 4m?

Par **leforumimmo**, le **02/12/2007** à **16:46**

Bonjour,

Un permis de construire peut faire l'objet d'adaptation mineure sur une règle objective telle que la hauteur (fixé chez vous à 3m).

Les adaptations mineures peuvent être accordées sous 2 conditions :

- 1) Elles doivent constituer une très faible atteinte à la règle
- 2) Respecter un des 3 motifs légaux:
  - Configuration du terrain
  - Nature du terrain
  - Caractère des constructions avoisinantes

Cordialement